

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 67/18/SPCG accordant une somme de 400.000 FD au délégué administratif permanent de la C:F.S..à Paris

n° 67/18/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 février 1967

Numéro JO  
n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro  
1 avril 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Une somme de quatre cent mille francs-Djibouti (400.000 FD) est mise à la disposition du délégué administratif permanent de Côte Française des Somalis à Paris pour règlement de diverses dépenses. : Cette somme sera mandatée trimestriellement et à terme échu. La dépense est imputable au budget de l'exercice 1967, chapitre 5,

[article 3](#)